

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à neuf heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-deux mars deux mil vingt-trois.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Jean-Michel DUBOIS (suppléant de Véronique MAISON) - Emmanuel DUCHE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Joël NAIN - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT – Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Guillaume DUMAY - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Didier IDEs - Michaël LAVENTUREUX - Philippe LENOIR - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEY

Pouvoirs : Daniel ALLANIC donne pouvoir à Jacques BALOUP
Jean-Luc PREVOST donne pouvoir à Rémi GAUTHERON

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	32
Votes Pour :	32
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 28/2023

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du code Général des collectivités territoriales, les décisions prises par le Président en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n° 45-2020 du 29 juillet 2020, sont portées à la connaissance du Comité Syndical.

A l'issue de la Commission d'Appel d'Offres du 16 février 2023, ont été désignées, pour l'attribution des marchés, les entreprises suivantes :

- Energio pour les lots :
 - ✦ 1 (Etudes énergétiques - Nord Est – Secteurs Gâtinais, Sennonais, Armançon et Tonnerrois) ;
 - ✦ 2 (Etudes énergétiques - Centre et Sud-Ouest - Secteurs Auxerrois, Avallonnais et Puisaye) ;
 - ✦ 3 (Mise en place de contrats de maintenance sur l'ensemble du département).
- Group Up (Tickets Restaurant).

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché le

ID : 089-200047181-20230331-DE28_2023-DE

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Prend acte du compte-rendu des décisions prises par le Président.**

Fait et délibéré en séance

Le 29 mars 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY

